

## Diagnostic gaz

Posté par:

Publiée le : 15/04/2009 10:50:00

[1 - Diagnostic gaz : Synthèse](#) [2 - Dans quel cas doit-on effectuer un diagnostic Gaz ?](#) [3 - Points de contrôle du diagnostic gaz](#) [4 - Validité et avantage liés au diagnostic gaz](#) [5 - Bâtiments concernés par un diagnostic gaz](#) [6 - Ne pas effectuer de diagnostic immobilier gaz : quels risques ?](#) [7 - Textes de loi relatifs au diagnostic gaz](#) [8 - Le diagnostic immobilier gaz : en savoir plus](#)



Tout propriétaire d'un bien immobilier équipé d'une installation intérieure au gaz datant de plus de 15 ans devra faire effectuer ce diagnostic immobilier spécifique (diagnostic gaz). Toutefois, dans le cas d'une copropriété, seules les parties privatives sont concernées par ce certificat de conformité. Le logement (maison ou appartement) de personnes en situation précaire devra également être soumis à un diagnostic gaz assurant la sécurité des propriétaires. Ces derniers pourront néanmoins bénéficier d'aides (alloué au travers de conventions nationales et départementales) quant à la mise en conformité de leur habitation.